



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie Intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

**SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE
DU RICHELIEU, TENUE LE 9 NOVEMBRE 2010, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU
1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.**

Étaient présents :

Monsieur Jacques Durand, président et maire de Saint-Jean-Baptiste
Madame Danielle Meunier, première vice-présidente et conseillère de McMasterville
Monsieur Alain Paradis, deuxième vice-président et maire de Sainte-Madeleine
Monsieur Bernard Gagnon, maire de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Jean-Yves Labadie, conseiller de Beloeil
Monsieur Yanik Maheu, maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Richard Ruest, conseiller d'Otterburn Park

Était absent :

Monsieur Guy Boulé, conseiller de Mont-Saint-Hilaire

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.
Monsieur Claude Lebeuf, conseiller 2^e substitut de McMasterville

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2010
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Avis de présentation - Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses
7. Regroupement d'achats - Alun liquide
8. Rémunération des cadres pour l'an 2011
9. Compte-rendu de la rencontre du 1er septembre du comité de planification des mesures d'urgence de la RIEVR
10. Compte-rendu de la rencontre du 16 septembre du comité technique de la RIEVR
11. Consommation d'eau pour le mois d'octobre 2010
12. Calendrier des séances ordinaires pour l'an 2011
13. Nominations des officiers
14. Divers
 - 14.1 Exploitation des gaz de schiste - utilisation et gestion de la ressource d'eau potable produite par la RIEVR
 - 14.2 Assurances générales - renouvellement 2011
15. Interventions de l'assistance
16. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 48 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

10-11-077

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Maheu
APPUYÉ PAR Madame Danielle Meunier

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant les points suivants :

- 14.1 Exploitation des gaz de schiste - utilisation et gestion de la ressource d'eau potable produite par la RIEVR;
- 14.2 Assurances générales - renouvellement 2011.

ADOPTÉE

10-11-078

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2010

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Danielle Meunier
APPUYÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2010 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

10-065 12-10-10 Lettre de ME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2010 de la R.I.E.V.R.

10-066 27-10-10 Lettre de MADAME JOSÉE LELIÈVRE, archiviste régionale, MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant le compte-rendu des travaux en gestion des documents pour la seconde partie du mandat de l'année 2010.

10-11-079

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Ruest
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 11-08, du chèque numéro 15168 au chèque numéro 15208 et du bordereau numéro EDI175 au bordereau numéro EDI196, pour un montant total de 509 372,28 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

AVIS DE
PRÉSENTATION

POINT 6. AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE DÉLÉGATION À CERTAINS FONCTIONNAIRES LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES.

Monsieur Bernard Gagnon donne un **avis de présentation** à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un **règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses.**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

10-11-080

POINT 7. REGROUPEMENT D'ACHATS : ALUN LIQUIDE

ATTENDU QUE la Loi sur les cités et villes et le Code municipal renferment des dispositions permettant la création de regroupements d'achats, incluant les municipalités et les organismes sans but lucratif, tels que les régies intermunicipales;

ATTENDU QUE la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu désire participer à des achats regroupés pour le produit d'alun liquide servant au traitement de l'eau;

ATTENDU QU'une municipalité ou un organisme doit être mandaté pour procéder

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Paradis

APPUYÉ PAR Madame Danielle Meunier

ET RÉSOLU QUE la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu confie à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu le mandat de procéder, en son nom et au nom des autres municipalités et organismes, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats concernant l'achat du produit d'alun liquide, servant au traitement de l'eau, en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2011.

QUE le regroupement puisse opter pour un contrat ferme d'un (1) an ou de deux (2) ans ou trois (3) ans en fonction des conditions du marché;

QUE la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant aux présentes;

QUE la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu désigne, à titre de représentant, monsieur Daniel Jutras, directeur technique, afin de participer aux réunions du regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement du produit visé par les présentes, selon la procédure habituelle de la Régie.

ADOPTÉE

10-11-081

POINT 8. RÉMUNÉRATION DES CADRES POUR L'ANNÉE 2011

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer l'indexation des échelons salariaux des cadres pour l'année 2011 ainsi que la progression de chaque cadre dans lesdits échelons;

ATTENDU QUE les employés syndiqués de la Régie ont pour l'année 2011 une indexation des salaires de 3,27 %;

ATTENDU QUE les cadres bénéficient des mêmes avantages que les employés syndiqués;

ATTENDU les échelons d'embauche initiaux des cadres comme suit :

- Directeur général : 4^e échelon,
- Directeur technique : 4^e échelon,
- Secrétaire administrative : 3^e échelon;

ATTENDU QUE la politique salariale des cadres comprend 7 échelons, le 7^e échelon étant le maximum;

CONSIDÉRANT l'excellent travail effectué par chaque cadre depuis l'embauche

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Ruest

APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie

ET RÉSOLU

QUE les échelons salariaux des cadres soient indexés de 3,27 % comme pour les employés syndiqués;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

QUE les échelons des cadres pour l'année 2011 soient fixés comme suit :

- Directeur général : 6^e échelon,
- Directeur technique : 6^e échelon,
- Secrétaire administrative : 6^e échelon.

ADOPTÉE

10-11-082

POINT 9. COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 1er SEPTEMBRE DU COMITÉ DE PLANIFICATION DES MESURES D'URGENCE DE LA RIEVR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Paradis
APPUYÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

ET RÉSOLU QUE ce conseil accuse réception du compte-rendu de la réunion du 1^{er} septembre 2010 du comité de planification des mesures d'urgence de la RIEVR.

ADOPTÉE

10-11-083

POINT 10. COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 16 SEPTEMBRE DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RIEVR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Paradis
APPUYÉ PAR Madame Danielle Meunier

ET RÉSOLU QUE ce conseil accuse réception du compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2010 du comité technique de la RIEVR.

ADOPTÉE

POINT 11. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2010

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité et des relevés de compteur pour le mois d'octobre sont joints au présent point.

10-11-084

POINT 12. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'AN 2011

ATTENDU QUE les séances du conseil de la Régie se tiennent généralement le deuxième mardi tous les mois :

Les dates suivantes sont retenues pour l'an 2011 :

- 11 janvier 2011
- 8 février 2011
- 8 mars 2011
- 12 avril 2011
- 10 mai 2011
- 14 juin 2011
- 23 août 2011 (4^e mardi)
- 13 septembre 2011
- 12 octobre 2011 (2^e mercredi)
- 8 novembre 2011

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Maheu
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le calendrier des séances ordinaires 2011 est accepté et adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier et que l'heure des séances soit fixée à 19 h 30.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 13. NOMINATION DES OFFICIERS

10-11-085

13.1 Président

ATTENDU QUE monsieur Jacques Durand a été nommé au poste de président de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu lors de la séance du 19 janvier 2010;

ATTENDU QUE la durée du mandat du président est d'un (1) an et prend fin le 31 décembre 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination du président pour la prochaine année

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU DE nommer Monsieur Jacques Durand à titre de président de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, pour l'année 2011.

ADOPTÉE

10-11-086

13.2 Premier vice-président

ATTENDU QUE madame Danielle Meunier a été nommée au poste de première vice-présidente de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu lors de la séance du 19 janvier 2010;

ATTENDU QUE la durée du mandat du premier vice-président est d'un (1) an et prend fin le 31 décembre 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination du premier vice-président pour la prochaine année

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Ruest

APPUYÉ PAR Monsieur Alain Paradis

ET RÉSOLU DE nommer Madame Danielle Meunier à titre de première vice-présidente de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, pour l'année 2011.

ADOPTÉE

10-11-087

13.3 Second vice-président

ATTENDU QUE monsieur Alain Paradis a été nommé au poste de second vice-président de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu lors de la séance du 19 janvier 2010;

ATTENDU QUE la durée du mandat du second vice-président est d'un (1) an et prend fin le 31 décembre 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination du second vice-président pour la prochaine année

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie

ET RÉSOLU DE nommer Monsieur Alain Paradis à titre de second vice-président de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, pour l'année 2011.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

10-11-088

Procès-verbal de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 14. DIVERS

14.1 EXPLOITATION DE GAZ DE SCHISTE - UTILISATION ET GESTION DE LA RESSOURCE D'EAU POTABLE PRODUITE PAR LA RIEVR

ATTENDU QUE l'eau est une ressource précieuse qu'il faut utiliser avec parcimonie;

ATTENDU QUE ce sont les huit municipalités membres de la Régie qui paient pour le traitement de l'eau potable, que ces coûts s'avèrent relativement élevés en fonction de leurs débits réservés respectifs;

ATTENDU QUE malgré l'augmentation de la capacité de production d'eau potable en l'an 2005 portant la capacité de la centrale à 15 200 000 gallons impériaux par jour, cette dernière capacité, en période estivale, est presque déjà atteinte;

ATTENDU QU'il n'est pas dans l'intérêt des municipalités membres de la Régie de réserver une capacité d'eau potable provenant de la Régie pour des fins d'exploration des gaz de schiste;

ATTENDU QUE des opérations de forage visant à extraire du gaz de schiste sur le territoire d'une ou des municipalités membres pourraient exiger des quantités d'eau très importantes;

ATTENDU QUE l'eau qui serait utilisée dans le cadre de ces opérations deviendrait non potable;

ATTENDU QU'il s'agit d'usage industriel imposé aux municipalités membres de la Régie par la Loi sur les mines, les autres usages industriels étant interdits en milieu agricole;

ATTENDU QU'un moratoire sur l'exploration du gaz de schiste a été demandé à la MRC de la Vallée-du-Richelieu en attendant d'en savoir plus sur les impacts de l'exploitation de cette ressource naturelle sur le territoire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Régie, suivant un principe de précaution, n'autorise aucun usage de son eau potable dans le cadre de la production de gaz de schiste en attendant d'en savoir plus sur les impacts de l'exploration et de l'exploitation du gaz de schiste sur le territoire de ses municipalités membres;

QU'une demande d'appui par résolution soit faite pour chacune des municipalités membres et clientes.

ADOPTÉE

10-11-089

14.2 ASSURANCES GÉNÉRALES : RENOUVELLEMENT 2011

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu est devenue membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance;

ATTENDU QUE la proposition de renouvellement pour 2011 ne prévoit aucune augmentation du taux de prime sauf s'il y a augmentation des valeurs assurables;

ATTENDU QUE la prime d'assurances générales pour 2010 était de 65 670 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la prime d'assurances générales pour 2011 a été établie à 65 635,00 \$, taxes incluses, donc une diminution de 35 \$ par rapport à 2010

EN CONSÉQUENCE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Paradis
APPUYÉ PAR Madame Danielle Meunier

ET RÉSOLU QUE la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu renouvelle ses assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour l'année 2011, à un coût de 65 635,00 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

POINT 15. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Normand Dieumegarde, citoyen de Saint-Basile-le-Grand, souhaite de joyeuses fêtes à tous.

10-11-090

POINT 16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Danielle Meunier
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 17 minutes.

Jacques Drouin, Ing.
secrétaire-trésorier

Jacques Durand
président



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau
de la Vallée du Richelieu**

